

Présents : M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, M. Lilian BERTHAUD, Mme Arabella BEN MOHAMED, M. Fabrice PAYRE, Mme Maud MORLOT PALANGHI, Mme Clara GOMEZ, M. Anthony ROY, Mme Hélène LEGENDRE, M. Jean-Pierre HAGNERE, M. Roland VAUDREY, Mme Sandrine DUMONT et Mme Zohreh PAKBAZ

Excusés : M. Damien VOISE donne pouvoir à M. Anthony ROY et Mme Brigitte JOLY donne pouvoir à M. Roland VAUDREY

Le quorum est atteint.

Ordre du jour de la séance :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 avril 2026

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Délibérations :

- ❖ Attribution de subventions aux associations
- ❖ Désignation des représentants des Commissions Intercommunales
- ❖ Commission communale des impôts directs (CCID).
- ❖ Devis sol rue des Remparts
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner

Informations diverses :

- Plan Communal de Sauvegarde
- Programmation de la Restitution aux habitants URBICAND
- Point sur les commissions communales et intercommunales
- Programmation des prochaines réunions des commissions communales
- Questions diverses

Ouverture séance : le 19 mai 2026 à 20h

- ✓ *Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026 avec 13 voix pour et 2 voix contre*
- ✓ *Désignation secrétaire de séance : Mme PERNOT Martine avec 15 voix pour*

Délibérations :

- ❖ **Attribution des subventions aux associations communales – exercice 2026**

La commission des finances s'est réunie le lundi 18 mai à 18 h 30 afin d'étudier les dossiers et de proposer les montants d'attribution des subventions.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations locales pour l'exercice 2026,

Considérant l'intérêt public local des activités proposées par les associations,

Considérant la volonté de la commune de soutenir le tissu associatif local,

Considérant les crédits inscrits au budget communal pour cet objet,

Après présentation de chaque demande de subvention par M. le Maire, et après débat,

Décide de procéder à l'attribution des subventions comme suit :

Subventions attribuées – Détail association par association

1. CPIE

Montant proposé : 300€

Vote à l'unanimité.

2. ADMR de la Brenne

Montant proposé : 300€

Madame PERNOT Martine, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Vote : 14 voix pour



3. SIAD Bresse Comtoise

Montant proposé : 300€

Madame PERNOT Martine, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Vote : 14 voix pour

4. Le club du Temps Libre

Montant proposé : 200€

Vote à l'unanimité.

5. Motoclub (Siège social hors commune)

Montant proposé : 0€

Vote à la majorité des votants (Madame Maud MORLOT PALANGHI et Monsieur Jean-Pierre HAGNERE votent contre)

Voix POUR : 13

6. Hakuna'mam

Montant proposé : 200€

Vote à l'unanimité.

7. L'Amicale des Boules Selliéroises

Montant proposé : 200€

Vote à l'unanimité.

8. Mon Village

Montant proposé : 200€

Vote à l'unanimité.

9. Football Club Brenne-Orain

Montant proposé : 400€

Vote à l'unanimité.

10. Comité des Fêtes

Montant proposé : 300€

Madame PERNOT Martine, Madame Sandrine DUMONT, Monsieur Hervé PERRODIN et Monsieur Lilian BERTHAUD membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

Vote : 11 voix pour

11. Souvenir Français

Montant proposé : 120€

Vote à l'unanimité.

12. Les amis des salières (Dossier incomplet)

Montant proposé : 0€

Vote à l'unanimité.

13. FNACA

Montant proposé : 120€

Vote à l'unanimité.

14. Les Petites Pommes

Montant proposé : 300€

Madame Clara GOMEZ ne prend pas part au vote.

Vote à l'unanimité. (Vote 14 voix pour)

15. Coopérative scolaire

Montant proposé : 300€

Vote à l'unanimité.



16.AICAF Saint Hubert de la Brenne

Montant proposé : 300€

Vote à l'unanimité.

17. AAPPMA La Gaule Brennoise

Montant proposé : 300€

Madame PERNOT Martine, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Vote : 14 voix pour

18. Le cercle du partage

Montant proposé : 300€

Madame Hélène LEGENDRE ne prend pas part au vote.

Vote : 14 voix pour

Total des subventions attribuées : 4 140€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la présente délibération avec les réserves mentionnées ci-dessus quant à la non-participation au vote des conseillers concernés par une association.

❖ Désignation des représentants titulaires aux commissions intercommunales de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Bresse Haute Seille a mis en place différentes commissions intercommunales thématiques.

Il convient de procéder à la désignation des représentants titulaires de la commune au sein de ces commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉSIGNE les représentants titulaires suivants :

Commission intercommunale	Représentant titulaire	VOTE
1 – Tourisme, attractivité territoriale et Projet Grand Site	M. Jean-Pierre HAGNERE	14 Pour – 1 Abstention (M. Jean-Pierre HAGNERE)
2 – Aménagement du territoire, urbanisme (PLUI) et planification	M. Hervé PERRODIN	14 Pour – 1 Abstention (M. Hervé PERRODIN)
3 – Eau et assainissement (dont SPANC)	M. Fabrice PAYRE	Vote à l'unanimité
4 – Développement économique, innovation et numérique	Mme. Martine PERNOT	14 Pour – 1 Abstention (Mme. Martine PERNOT)
5 – Solidarité, action sociale et services à la population (dont EVS)	Mme. Arabella BEN MOHAMED	14 Pour – 1 Abstention (Mme. Arabella BEN MOHAMED)
6 – Enfance et services éducatifs (dont PAT)	M. Anthony ROY	14 Pour – 1 Abstention (M. Anthony ROY)
7 – Vie associative, jeunesse et citoyenneté (dont sport)	M. Anthony ROY	14 Pour – 1 Abstention (M. Anthony ROY)
8 – Développement culturel, animation du territoire et patrimoine (dont mémoire locale)	Mme Zohreh PAKBAZ	14 Pour – 1 Abstention (Mme Zohreh PAKBAZ)
9 – Environnement, transition écologique et mobilités	M. Fabrice PAYRE	Vote à l'unanimité
10 – Voirie, infrastructures et réseaux	M. Lilian BERTHAUD	14 Pour – 1 Abstention (M. Lilian BERTHAUD)
11 – Patrimoine communautaire, bâtiments et moyens généraux	M. Lilian BERTHAUD	14 Pour – 1 Abstention (M. Lilian BERTHAUD)
12 – Finances, prospective et stratégie budgétaire	Mme Martine PERNOT	14 Pour – 1 Abstention (Mme Martine PERNOT)



❖ Proposition de liste à la Direction Départementale des Finances Publiques pour désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du Maire, président de la commission, et de commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal.

Considérant qu'il convient de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions requises pour siéger au sein de cette commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PROPOSE la liste suivante de contribuables :

NOMS	Prénoms
AUBERT	Didier
BERTHAUD	Lilian
BOULEY	Pierre
BOURCET	Corinne
CARE BUISSON	Suzanne
CLERC	Philippe
FRANCOIS	Noël
GENOT	Christiane
JOLY	Bernard
KOENIG	Jocelyne
MAGDELAINE	Florence
MAITRE	Pierre
MATHON	Nicolas
NUNINGER	Paule
PALANGHI MORLOT	Maud
PERRET	Philippe
ROY	Anthony
ROY	Nicole
SUCHET	Marcel
TRECOURT	Isabelle



VALLET	Jacques
VILLEDIEU DE TORCY	Jérôme
VIRET	Jean-Baptiste
WOLFF	Marie-Josée

Et CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques pour désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Vote

- Pour : 14 (M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, M. Lilian BERTHAUD, Mme Arabella BEN MOHAMED, M. Fabrice PAYRE, Mme Maud MORLOT PALANGHI, Mme Clara GOMEZ, M. Anthony ROY, Mme Hélène LEGENDRE, M. Jean-Pierre HAGNERE, Mme Sandrine DUMONT et Mme Zohreh PAKBAZ M. Damien VOISE donne pouvoir à M. Anthony ROY et Mme Brigitte JOLY donne pouvoir à M. Roland VAUDREY)
- Contre : 0
- Abstentions : 1 (M. Roland VAUDREY)

❖ Travaux de réfection du plancher de la salle des Remparts

M. le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'isolation de la salle des Remparts sont désormais achevés.

À la suite de la visite de fin de chantier, il a été constaté que le plancher du bâtiment est en très mauvais état et nécessite des travaux de réfection.

Afin d'engager ces travaux, deux entreprises ont été consultées et ont transmis les devis suivants :

- L'entreprise LD Créator, pour un montant de 17 823.77€ HT ;
- L'entreprise Hervé Gandroz, pour un montant de 18 431,00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (M. PERRODIN Hervé, Mme PERNOT Martine, M. Lilian BERTHAUD, Mme Arabella BEN MOHAMED, M. Fabrice PAYRE, Mme Maud MORLOT PALANGHI, Mme Clara GOMEZ, M. Anthony ROY, Mme Hélène LEGENDRE, M. Jean-Pierre HAGNERE, M. Roland VAUDREY, Mme Sandrine DUMONT, Mme Zohreh PAKBAZ, M. Damien VOISE donne pouvoir à M. Anthony ROY et Mme Brigitte JOLY donne pouvoir à M. Roland VAUDREY, le Conseil municipal :

DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise LD Créator pour un montant de 17 823,77 € HT ;

AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

❖ DIA du 20 route de Mantry – 39230 SELLIERES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Maître Ceridwen RICHARD, agissant en qualité de mandataire, pour le bien situé au 20 route de Mantry (Coordonnées cadastrales : ZE 19), a déposé une déclaration d'intention d'aliéner en date du 30 avril 2026, conformément à l'article L. 213-2 du Code de l'urbanisme, informant la commune de leur intention de vendre le bien susmentionné.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives à ce bien (notamment sa situation géographique, sa superficie, et son prix de vente) a procédé à l'examen de la possibilité d'exercer le droit de préemption sur ce bien.

En application de l'article L. 210-1 et suivants du Code de l'urbanisme, et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres votants, de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien situé au 20 Route de Mantry à Sellières.

Le Conseil Municipal autorise le maire à notifier cette décision à l'intéressé conformément à la législation en vigueur.



Cette décision implique que la commune ne souhaite pas acquérir le bien et que le propriétaire est libre de procéder à la vente du bien à des conditions identiques à celles indiquées dans la déclaration d'intention d'aliéner, dans le respect des délais légaux.

La présente délibération prend effet immédiatement.

❖ DIA du 20 rue de Bersaillin – 39230 SELLIERES :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Maître Ceridwen RICHARD, agissant en qualité de mandataire, pour le bien situé au 20 rue de Bersaillin (Coordonnées cadastrales : AH 843), a déposé une déclaration d'intention d'aliéner en date du 12 mai 2026, conformément à l'article L. 213-2 du Code de l'urbanisme, informant la commune de leur intention de vendre le bien susmentionné.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives à ce bien (notamment sa situation géographique, sa superficie, et son prix de vente) a procédé à l'examen de la possibilité d'exercer le droit de préemption sur ce bien.

En application de l'article L. 210-1 et suivants du Code de l'urbanisme, et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres votants, de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien situé au 20 rue de Bersaillin à Sellières.

Le Conseil Municipal autorise le maire à notifier cette décision à l'intéressé conformément à la législation en vigueur.

Cette décision implique que la commune ne souhaite pas acquérir le bien et que le propriétaire est libre de procéder à la vente du bien à des conditions identiques à celles indiquées dans la déclaration d'intention d'aliéner, dans le respect des délais légaux.

La présente délibération prend effet immédiatement.

Informations Diverses :

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Monsieur le Maire rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde a pour objectif d'organiser les moyens communaux en cas d'événement majeur ou de situation de crise afin d'assurer la protection de la population. Il précise qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, le document doit être mis à jour afin d'intégrer les nouveaux élus et leurs fonctions. Une date sera prochainement proposée afin de réunir la commission et de procéder aux corrections et mises à jour nécessaires.
- Programmation de la restitution aux habitants – Étude URBICAND : Monsieur le Maire rappelle qu'une étude relative à la revitalisation du bourg est menée depuis 2023 avec le cabinet d'études URBICAND et le PETR du Pays Lédonien. Cette étude est arrivée à son terme, une réunion de restitution aux habitants devait initialement être organisée en février 2026. Toutefois, cette date étant trop proche des élections municipales, celle-ci a dû être reportée. Le conseil municipal se déclare favorable à la reprogrammation de cette restitution. Monsieur le Maire se charge de reprendre contact avec les différents intervenants afin de fixer une nouvelle date.

Point sur les commissions communales et intercommunales

- **SICTOM :** Monsieur Lilian BERTHAUD a participé à la réunion d'installation du bureau qui s'est tenue le lundi 18 mai.
- **Syndicat des Eaux du Tortelet :** Madame Martine PERNOT a participé à la réunion d'installation du bureau le 30 avril. Monsieur Fabrice PAYRE, absent, avait donné pouvoir à Madame PERNOT.
- **SIVOS :** Monsieur Anthony ROY et Madame Clara GOMEZ représentent la commune, tandis que Monsieur Hervé PERRODIN représente la communauté de communes. La réunion d'installation du bureau s'est tenue le 12 mai. Monsieur le Maire a été élu second vice-président.
- **SIVU des Charmettes :** Monsieur Lilian BERTHAUD et Monsieur Hervé PERRODIN ont participé à la réunion d'installation du bureau le 28 avril. Monsieur Lilian BERTHAUD a été reconduit dans ses fonctions de président et Monsieur Hervé PERRODIN en qualité de vice-président.



Commissions et actions communales

- **Commission Fleurissement** : Une opération de fleurissement participatif a été organisée le 16 mai. Le conseil municipal adresse ses remerciements à l'ensemble des participants pour leur implication et leur contribution à l'embellissement de la commune.

Programmation des prochaines réunions des commissions communales : *Commission Finances deux dates à définir*

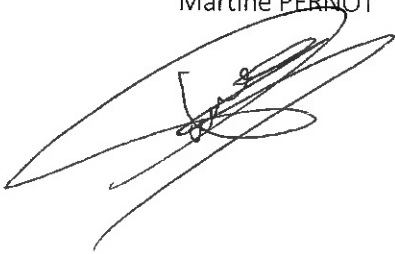
- Questions diverses
- Devant la recrudescence de poubelles et de bacs de tri laissés dans les rues entre deux ramassages, Monsieur le Maire a décidé d'engager de nouvelles actions. Un arrêté municipal sera pris en ce sens et une information sera communiquée à la population. Les situations particulières pourront être étudiées au cas par cas.

Prochain conseil municipal prévu le 23 juin 2026 à 20H

Levée séance à 23h35

La secrétaire de séance,
Martine PERNOT

Le Maire,
Hervé PERRODIN



Commissions et actions communales

- **Commission Fleurissement** : Une opération de fleurissement participatif a été organisée le 16 mai. Le conseil municipal adresse ses remerciements à l'ensemble des participants pour leur implication et leur contribution à l'embellissement de la commune.

Programmation des prochaines réunions des commissions communales : *Commission Finances deux dates à définir*

- Questions diverses

- Devant la recrudescence de poubelles et de bacs de tri laissés dans les rues entre deux ramassages, Monsieur le Maire a décidé d'engager de nouvelles actions. Un arrêté municipal sera pris en ce sens et une information sera communiquée à la population. Les situations particulières pourront être étudiées au cas par cas.

Prochain conseil municipal prévu le 23 juin 2026 à 20H

Levée séance à 23h35

La secrétaire de séance,
Martine PERNOT



Le Maire,
Hervé PERRODIN

